

**L'ARMORIQUE****HEBERGEMENT 2019**

NOM: ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL: ..... VILLE..... PAYS.....

TELEPHONE..... EMAIL.....

**JE RESERVE :**

- Bungalow sans sanitaire 2/4 pers 15m<sup>2</sup>       Résidence 22m<sup>2</sup> 2 chambres + terrasse  
 Bungalow sans sanitaire 4/6 pers 30m<sup>2</sup>       Résidence 30m<sup>2</sup> 2 chambres + terrasse  
 Chalet 25m<sup>2</sup> 2 chambres + terrasse couverte  Résidence 33m<sup>2</sup> 3 chambres + terrasse

**NOMBRE DE PERSONNES :**

Adulte + 18 ans : .....      Adolescent de 13 à 18 ans : .....  
 Enfants de 7 à 12 ans : .....      Enfants - 7 ans : .....  
 Soit un total de ..... personnes      Maximum de 6 personnes et 1 véhicule par hébergement

**OPTIONS :**

- ANIMAL TENU EN LAISSE & VACCINE       OUI    NON (SUPPLEMENT DE 5€/JOUR)  
 DRAPS JETABLES (VENTE)       OUI    NON (SUPPLEMENT DE 8€/LIT)  
 DRAPS EN COTON (LOCATION)       OUI    NON (SUPPLEMENT DE 14€ /LIT)  
 KIT BEBE       OUI    NON (SUPPLEMENT DE 2€/JOUR OU 10€/SEMAINE)  
 NETTOYAGE FINAL       OUI    NON (SUPPLEMENT DE 70€)  
 BARBECUE       OUI    NON (SUPPLEMENT DE 3€/JOUR OU 15€/SEMAINE)

**DATES :**

Date d'arrivée : ..... Date de départ : .....

La location est disponible le jour de l'arrivée prévu de 16 HEURES à 19 HEURES. Départ le jour prévu avant 10h30.

**PAIEMENT ET ACOMPTE :**

Prix de la location .....€ [Acompte de 30% + Frais de dossier : 16€ (non récupérables)]

**REGLEMENT :**

- Chèque ANCV       Chèque       Carte de crédit NOUS CONTACTER PAR TELEPHONE

**ASSURANCE ANNULATION FACULTATIVE :**

Mais conseillée de **15€/semaine** qui est à inclure en supplément au premier acompte. (conditions de remboursement sur demande).

OUI soit .....€

NON, je renonce à réclamer le remboursement des sommes versées au camping en cas d'annulation de ma part.

*Il appartient aux locataires d'être assurés en responsabilité civile.*

*Les visiteurs sont autorisés sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à l'accueil et s'être acquitté de la redevance prévue. Dans tous les cas, les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du camping.*

*Le fait de résider sur le terrain implique l'acceptation sans réserve du règlement intérieur. Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'expulsion judiciaire de son auteur, sans pouvoir prétendre au remboursement des sommes versées.*

Fait à : ..... Le : .....

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping ainsi que des conditions générales de location. »

Signature avec mention « Lu et approuvé »

*Un courrier vous sera adressé pour valoir enregistrement et confirmation.*

Camping L'Armorique \*\*\*\*- 112, rue de la Plage – 29560 TELGRUC SUR MER

Tel : 02 98 27 77 33 – Email : [contact@campingarmorique.com](mailto:contact@campingarmorique.com) – [www.campingarmorique.com](http://www.campingarmorique.com)

**CONDITIONS DE RESERVATION :**

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat complété et accompagné d'un versement de 30% + 16€ de frais de dossier non récupérables.

Hébergements : la location est disponible le jour de l'arrivée prévu de 16h à 19h. Départ le jour prévu avant 10h30.

Emplacement de camping : l'emplacement est disponible le jour prévu de 14h à 19h, et le départ avant 12h. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent être sous louées ou cédées.

**Caution :** pour un séjour en hébergement nous vous demanderont une caution de 280 € qui vous sera restituée à votre départ (si absence de dégâts et parfait état de propreté).

Dans le cas où l'état des lieux n'a pu être fait la caution sera expédiée dans les huit jours.

**Annulation :** en cas d'annulation de votre part, il vous sera retenu ou vous resterez devoir : les frais de dossier à titre d'indemnité de rupture de contrat. Un montant égal à 30% du coût intégral du séjour si vous annulez 30 jours avant la date prévue de votre arrivée. Un montant égal au total si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

En cas d'annulation pour des raisons incombant à la société gérant le camping, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

En l'absence de message écrit du client, l'emplacement ou l'hébergement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Séjour retardé ou écourté : aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. La totalité du séjour restant dû.

Le paiement des hébergements doit être soldé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée.

Pour les emplacements de camping, le solde est exigible à l'arrivée, suivant la date indiquée sur le contrat.

Assurance annulation pour les hébergements : vous pouvez souscrire une assurance qui vous permettra d'être remboursé (sous certaines conditions) en cas d'évènements vous empêchant d'effectuer votre séjour : 15€/semaine (conditions sur demande). Il appartient aux locataires ainsi qu'aux campeurs d'être assurés en responsabilité civile.

Les clients comme les visiteurs sont tenus de se conformer au règlement intérieur affiché à l'accueil.

**Extrait du règlement intérieur...**

Les animaux de petite taille sont acceptés sur le camping sur présentation du carnet de vaccination (vaccination antirabique obligatoire) et doivent toujours être tenus en laisse sur le camping. Nous vous demandons de ramasser leurs souillures. Ils ne peuvent être laissés seuls dans les voitures, les hébergements ou les emplacements.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie ne sont pas acceptés.

Les visiteurs sont autorisés sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à l'accueil et s'être acquitté de la redevance prévue. Dans tous les cas, les voitures des visiteurs devront stationner à l'extérieur du camping.

La circulation des véhicules est limitée à 10km/h et est interdite entre 22h30 et 8h30. (Barrières d'accès fermées). A partir de 22h30 il est demandé de respecter le droit au repos de ses voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

\* Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : **CMAP**

Saisine par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)

Saisine par mail: [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr)

Saisine par voie postale: 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS

Téléphone: 01 44 95 11 40